



LIGNES DIRECTRICES

LE TALENT DE LEADER



« Le talent de leader est conçu pour préparer les leaders de la culture du Canada à occuper des postes de plus grandes responsabilités et à exercer davantage de leadership. Difficile d'imaginer une approche plus approfondie et plus personnalisée de la planification de la relève à l'échelle nationale. » - Robert Sirman

Date limite pour faire une demande : le 30 septembre 2018

Pour de plus amples renseignements :

Annalee Adair

Annalee.adair@culturalhrc.ca

Gestionnaire du projet *Le talent de leader*

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

201-251, rue Bank

Ottawa (Ontario)

K2P 1X3

Tél. : [613-572-3905](tel:613-572-3905) - Téléc. : [613-562-2982](tel:613-562-2982)

www.culturalhrc.ca

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel n'acceptera pas les demandes soumises après la date limite ni les demandes incomplètes.

Description du programme

Le programme *Le talent de leader* du Conseil des ressources humaines du secteur culturel a été conçu pour les gestionnaires de la culture à mi-carrière qui veulent passer à un plus haut niveau de leadership dans le secteur culturel canadien. Pour la troisième année, le CRHSC se concentre sur les gestionnaires des communautés autochtones, des groupes racialisés et des minorités de langues officielles.

Objectifs

1. Faire valoir et soutenir le perfectionnement professionnel pour les gestionnaires à mi-carrière du secteur culturel.
2. Faire reconnaître l'importance du mentorat dans la planification de la relève pour les organismes, la réorientation professionnelle et le maintien de l'effectif dans le secteur culturel.
3. Élaborer et diffuser des conseils, des outils et des programmes ciblés et pertinents sur la gestion des ressources humaines dans le secteur culturel.

En participant au programme *Le talent de leader*, vous :

- ✓ travaillerez avec des animatrices et animateurs spécialisés qui vous mettront au défi et vous encourageront à transformer votre apprentissage en action
- ✓ commencerez avec une séance d'orientation pour vous présenter le programme *Le talent de leader* et faire connaissance avec vos pairs
- ✓ consacrez une heure par mois pendant huit mois, à participer, avec vos pairs, à une série de webinaires complets et très actuels sur la gestion des ressources humaines
- ✓ aurez l'occasion de participer à une rencontre régionale pour échanger avec vos pairs et contribuer à un livre blanc sur les enjeux auxquels font actuellement face les leaders de la culture
- ✓ participerez, à la suite du programme, à des séances de suivi pour analyser et commenter vos apprentissages

Admissibilité

Vous êtes une candidate ou un candidat idéal au programme si vous :

- ✓ travaillez présentement dans le secteur culturel et voulez y faire carrière à long terme
- ✓ avez la responsabilité de gérer et de diriger des personnes et des équipes qui doivent produire des résultats
- ✓ avez démontré du leadership dans votre poste actuel, de la vision et le goût de prendre plus de responsabilités en matière de leadership dans votre carrière
- ✓ avez la citoyenneté canadienne ou un statut de résident permanent, tels que définis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
- ✓ faites partie d'une communauté autochtone, d'un groupe racialisé ou d'une minorité de langue officielle au Canada

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel s'engage à respecter l'équité, l'inclusion et l'équilibre entre les régions et les diverses communautés.

En tant que mentor du programme *Le talent de leader*, vous :

- ✓ vous engagerez à partager vos connaissances et votre expérience avec une personne de talent lors de séances individuelles sur une période de huit mois
- ✓ vous engagerez à participer à une séance d'orientation où l'on vous présentera le programme et où vous ferez connaissance avec la cohorte de mentors et de participantes et participants
- ✓ consacrerez, pendant huit mois, un nombre minimum d'heures et de séances par mois (selon votre entente) avec la personne mentorée pour discuter de questions comme le leadership, la carrière et la gestion des ressources humaines
- ✓ assisterez à huit webinaires si votre horaire vous le permet ou à prendre connaissance du diaporama et des références du webinaire
- ✓ participerez à une rencontre régionale si elle a lieu dans votre collectivité ou dans une ville près de chez-vous
- ✓ donnerez de la rétroaction sur votre expérience et sur le programme (à mi-parcours et à la fin du programme)
- ✓ aurez des séances de suivi avec la personne que vous aurez mentorée pour évaluer l'expérience et y réfléchir

Admissibilité

Vous êtes une candidate ou un candidat idéal pour le programme si vous :

- possédez un minimum de 15 ans d'expérience en gestion dans le secteur culturel
- avez une connaissance approfondie du secteur culturel canadien et international, y compris de l'industrie et des organismes sans but lucratif
- avez une capacité démontrée à établir et à bâtir des relations de confiance
- avez une expérience démontrée en gestion, en encadrement professionnel et en motivation de personnes et d'équipes dont l'objectif est la réussite

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel s'engage à respecter l'équité, l'inclusion et l'équilibre entre les régions et les diverses communautés.

Détails du programme

DATES IMPORTANTES DU PROGRAMME *LE TALENT DE LEADER*

Durée du programme : janvier 2019 à août 2019

Date limite pour faire une demande : 30 septembre

Annonce du choix des participantes et participants : 1^{er} novembre

Annonce des équipes de mentorat : 1^{er} décembre

Séance d'orientation : 7 décembre 2018 à midi (HNE)

Veillez noter que les dates ci-dessus pourraient changer s'il y avait des changements au programme.

Évaluation des demandes

Étape 1

Les demandes admissibles seront évaluées par un comité de sélection composé de membres du comité de direction du programme et d'autres leaders expérimentés reconnus comme des professionnelles et professionnels de la gestion par leurs pairs. Les membres du comité de sélection seront choisis de façon à obtenir une représentation équilibrée des deux langues officielles, des Premières Nations et de la diversité culturelle et régionale du Canada.

Critères d'évaluation

Les décisions seront prises en fonction des critères et du mérite général de la demande par rapport à l'ensemble de toutes les demandes admissibles reçues lors de l'appel national du programme *Le talent de leader*. Votre demande sera évaluée sur la base de votre expérience et de votre dossier, de l'impact que pourrait avoir le programme sur votre carrière de leader de la culture et de l'incidence que vous pourriez avoir sur le secteur et sur votre communauté grâce aux connaissances et à l'expérience acquises dans le programme *Le talent de leader*.

Le choix des participantes et participants à la cohorte 3 se fera en évaluant votre demande, la lettre de soutien de votre employeur et les références. Nous nous assurerons aussi d'avoir une juste représentation des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales.

Conditions de participation

Si votre demande est acceptée, vous trouverez les conditions de participation dans l'entente que vous ferez avec le CRHSC.

Avant de faire une demande, veuillez prendre note que l'ensemble des candidates et candidats acceptés doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Habiter au Canada pendant toute la durée du programme
- Participer à toutes les séances de webinaires à raison de un par mois
- Donner de la rétroaction sur le programme et sur l'expérience en répondant à des questionnaires et à des entrevues par téléphone
- Faire connaître les enjeux qui influencent votre leadership dans le secteur

- Faire tous les efforts nécessaires pour participer à la rencontre qui aura lieu dans votre région
- Fournir une biographie et une photo pour le site Web du programme et permettre que des photos et des renseignements publics à votre sujet soient utilisés pour faire connaître le programme ou à des fins promotionnelles
- Au besoin, répondre aux questions des leaders intéressés, des médias et des bailleurs de fond au sujet du programme

Renseignements personnels

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* accorde à chaque personne le droit d'avoir accès aux renseignements personnels à son sujet et de demander des corrections. Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel protège les renseignements personnels comme l'exige la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel pourrait partager confidentiellement des renseignements personnels liés aux candidatures avec des représentantes et représentants d'autres organismes subventionnaires de l'industrie des arts et de la culture dans le but de faciliter la planification et l'évaluation du programme.